

est douteuse, et il serait à propos que M. Lauthier, le Recorder, se mêlât de décider la chose, et je suis sûr qu'il ne demanderait pas mieux, moyennant l'assentiment de la Corporation et un peu d'aide de la part des gens de police. Voyons, messieurs, lequel de vous est prêt à se remuer pour le soulagement des pauvres payeurs de taxes ?

Le troisième abus dont je me plains, ce sont les attroupements aux coins des rues de messieurs les charretiers, qui ont l'air de s'imaginer que les trottoirs sont faits pour leur amusement exclusif, et qu'ils ont un droit perpétuel de les encombrer de leurs personnes. Le public regarde comme une vraie nuisance ces statues vivantes qui ne parlent que pour éclater en quolibets de toute espèce ou pour vous importuner de leur mot *carrié*, comme si vous n'étiez pas le juge du besoin que vous en avez. Les charretiers sont des industriels utiles à la société, mais ils ne doivent pas embarrasser le milieu des trottoirs ; ils pourraient se tenir sur le bord de la ligne des passants, auprès de leurs voitures, et tout n'en serait que mieux. Ils agissent au contraire comme de grands enfants qu'ils sont, et, grâce aux sergens de police, ils ne sont pas prêts d'en finir !

Remarquez bien, messieurs, que je ne parle ici que du préjudice public, sans me plaindre des personnes. Je sais qu'il y a des pratiques très nuisibles que bien des gens suivent sans penser à mal et uniquement parce que ces pratiques sont tolérées et restent impunies. Quelqu'un est cependant coupable, et c'est l'autorité, lorsqu'elle néglige d'avertir et d'appliquer le remède nécessaire. Aussi, c'est à telle que je m'en prends aujourd'hui des nuisances publiques que je dénonce à son attention, et je prétends qu'elle doit protection aux citoyens dans les petites choses aussi bien que dans les grandes. Lorsqu'un habitant de la municipalité, autrement dit *contribuable*, doit jouir d'une circulation libre partout où ses affaires l'invitent à passer ; c'est son droit à lui, comme c'est le droit de la Corporation de percevoir des taxes. Comme dit le proverbe, *charbonnier est maître chez soi*, et chacun est toujours le maître d'exiger les choses pour lesquelles il paie et qu'on est obligé de lui fournir. En attendant que j'aie le plaisir de vous faire d'autres communications d'un intérêt général, j'ai l'honneur d'être messieurs les Collaborateurs du *Fantasque*, comme vous le savez,

UN CONTRIBUABLE DE ST.-ROCH.

---

UN BON JUGE, ETC.

Messieurs les Collaborateurs,

Je viens d'écrire dans le *Chronicle*, et je vous prie de vouloir bien publier la même chose à peu près dans le *Fantasque*. Je suis un homme simple, mais qui parle haut et franc—je suis sensible comme les autres hommes—je suis particulièrement très susceptible de frissonner quand il fait froid, et je considère que c'est le devoir impérieux de la Couronne d'avoir un lieu confortable pour y recevoir les honorables juges, les avocats, les huissiers et les greffiers qui conduisent les affaires de loi dans les circuits. Or, messieurs, j'étais à la cour de Leeds mercredi dernier, lorsque le juge Meredith (c'en est un qui a le parler doux celui-là) fut contraint, messieurs, oui fut contraint de garder ses clagues